

CNRS
INSERM

- Aux SECRETAIRES DE SECTIONS
- Aux SECRETAIRES REGIONAUX
- Aux MEMBRES DE LA CE
- Aux ELUS DU COMITES NATIONAL
- Aux ELUS DES C.A.P.

SNTRS

FAX N° 69 07 50 05



informations

Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.
édité par nos soins

25, RUE DES CHEVREUSE 91400 ORSAY. Tél. 69.07.60.13
C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : Jean OMNES

NUMERO 16 18 novembre 1996

7,00 Frs

SNTRS-CGT

22ème

Congrès

26,27,28,29

novembre 1996

A ORSAY 91

SOMMAIRE

Aux militants ITA et Chercheurs du SNTRS-CGT recevant SNTRS-INFO

**Vous trouverez ci-contre un échange de courrier
entre l'USCA et notre syndicat.**

**La lettre de réponse du 18 novembre a été rédigée suite au
mandat donné par la Commission Exécutive
du SNTRS du 8/11/96.**

Page2

Le courrier de l'USCA à la Commission Exécutive du SNTRS-CGT.

Pages 3 à 4

Réponse du SNTRS-CGT.

USCA-CGT
7 rue G Moquet
94801 Villejuif Cedex
tel 01 46778701
fax 0146777981

Villejuif le 30 octobre 1996

A la Commission Executive
du SNTRS-CGT

Cher(e)s camarades,

Les élections 1996 aux CAP chercheurs du CNRS font ressortir 3 points essentiels pour la CGT: -1) Près de 9 % des électeurs ont choisi une liste CGT dans le collège chercheur, ces résultats sont à rapprocher de ceux du Conseil d'Administration de l'INSERM où l'ensemble des voix CGT chez les chercheurs avoisine aussi les 9%, ce qui suggère que le dépassement des divisions de la CGT permettrait d'atteindre un résultat encore meilleur -2) l'USCA conforte son influence et reste le seul syndicat CGT de chercheurs parmi les organisations dites les plus représentatives -3) le SNTRS obtient un résultat appréciable dans le corps des chargés de recherche.

Ce constat place les organisations CGT du CNRS et de l'INSERM devant d'importantes responsabilités, compte tenu des enjeux économiques, sociaux et politiques que constituent les principaux établissements publics de recherche. Ce constat conduit l'USCA à proposer au SNTRS une démarche pour construire avec les chercheurs qui le souhaitent, une forme d'organisation permettant l'expression de l'identité "chercheur" dans un syndicat intercatégoriel CGT. Nous proposons que le SNTRS et l'USCA réunissent les chercheurs concernés dans les sites de recherche puis nationalement selon des modalités à préciser. Cette conférence nationale chercheurs devrait déboucher localement sur la mise en place de collectifs chercheurs et nationalement sur la constitution d'un secteur chercheurs doté d'un secrétariat. Selon nous ce secteur devrait avoir la responsabilité et les moyens pour élaborer, exprimer, représenter et impulser l'action sur les revendications spécifiques aux chercheurs dans le cadre d'une organisation intercatégorielle. Nous proposons que cette organisation soit le SNTRS.

Dans ce contexte, pour la prochaine élection au Conseil d'Administration du CAES, il nous semble que la constitution d'une liste CGT unique s'impose. Cette forte expression de la CGT permettrait de bien situer les enjeux : CAES, bureau d'action sociale de la direction ou CAES géré par les personnels au service de tous les personnels, et d'aider au rassemblement de tous ceux qui veulent une autre politique pour l'action sociale. Dans la mesure où la démarche commune aurait significativement progressé, nous serions favorables à une liste intercatégorielle élaborée en commun et présentée par le SNTRS.

La mise en route de cette démarche devrait faciliter dans l'immédiat des initiatives convergentes de l'USCA et du SNTRS en matière d'action. Ce serait positif pour la défense des revendications dans cette période difficile pour les personnels et favoriserait la construction d'un syndicalisme chercheur partie prenante d'une activité intercatégorielle.

Nous espérons que l'esprit de nos propositions sera perçu positivement. Nous sommes à votre disposition pour répondre à d'éventuelles questions sur ces propositions et pour poursuivre le dialogue.

Amicalement

Pour le Bureau National de l'USCA-CGT



Michel Pierre
Secrétaire Général

25, rue de chevreuse
91400 ORSAY

Téléphone : 01 69 07 60 13
Télécopie : 01 69 07 50 05
Répondeur : 01 69 07 30 11
e-Mail : sntrs@psisun.u-psud.fr

Orsay, le 18 novembre 1996

Au Bureau National de l'USCA-CGT

La Commission Exécutive du SNTRS-CGT a lu avec grand intérêt votre courrier du 30 octobre 1996.

Elle apprécie le pas accompli par votre organisation pour aller dans le sens du dépassement de la division de la CGT au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA. Un processus pourrait aujourd'hui s'engager qui débouche sur le renforcement d'une force syndicale CGT rassemblant les ITA et les chercheurs.

Notre C.E. apprécie positivement votre proposition, qui rejoint la nôtre, que le SNTRS soit le lieu où se retrouvent ensemble les chercheurs et ITA adhérant à la CGT.

Nous voulons insister plus particulièrement sur deux questions : le rôle de nos sections syndicales et la mise en place du Secteur Chercheurs. Comme le rappellent nos statuts :

(Article 5) "La section syndicale est l'organisme de base du syndicat ; elle est formée par l'ensemble des adhérents d'un même établissement ou d'une même localité. Le champ d'action et le secteur de syndicalisation de la section doivent être définis de façon à permettre la défense la plus efficace des adhérents. Elle peut regrouper les adhérents d'un laboratoire, d'un groupe de laboratoires, d'une faculté, d'une université, d'un établissement de Recherche (institut, centre, grandes écoles, etc.) ou d'une même localité, en tenant compte des effectifs et de la dispersion des syndiqués ainsi que de leur représentation auprès des instances dont ils dépendent.

La section syndicale est responsable de l'action revendicative locale, de la propagande syndicale et de la participation aux actions régionales et nationales, dans le cadre et le respect des orientations définies par les congrès du S.N.T.R.S. et de la CGT..

Chaque adhérent a la liberté de parole et participe aux décisions collectives, chaque adhérent compte pour un. La démocratie est assurée dans le syndicat par le respect mutuel des points de vue, par le respect des décisions des différentes instances. L'expression nationale est de la responsabilité du bureau national. Tel est notre mode de vie.

.../...

Depuis le dernier congrès du SNTRS, soucieux de donner toute leur place aux chercheurs dans la vie syndicale et permettre l'animation, la réflexion et l'activité revendicative catégorielles parmi les chercheurs, nous avons décidé la mise en place d'un secteur chercheur.

Art. 19 de nos statuts : *"Le Secteur Chercheurs du Sntrs-CGT aura en charge l'impulsion de l'activité spécifiquement revendicative pour les chercheurs, en liaison avec la Commission Exécutive et le Bureau National.*

L'animation du Secteur Chercheurs sera assurée par un chercheur.

Une réunion nationale des adhérents chercheurs sera organisée par le Secteur Chercheurs au moins une fois par an. Ces réunions auront pour objectif un large débat avec les chercheurs pour leurs revendications et sur toutes les questions qui leur sont spécifiques."

L'ensemble du syndicat est engagé dans la mise en place et le développement de l'activité effective de ce Secteur.

Le 22ème congrès de notre syndicat n'ayant pas à son ordre du jour de nouvelles modifications des statuts, c'est donc à partir de ces éléments que nous devons ensemble entamer un processus de rassemblement des chercheurs et ITA de la CGT dans le SNTRS.

Comme les autres adhérents du SNTRS, les chercheurs doivent prendre leur place à tous les niveaux de responsabilités d'un syndicat que nous voulons effectivement intercatégoriel.

Votre lettre répond pour partie à notre conception du syndicalisme intercatégoriel et à notre manière d'aborder le processus de rassemblement des adhérents de la CGT dans le SNTRS.

Nous vous proposons donc une démarche sur la base de l'activité des sections :

- nous proposons à nos sections d'inviter les adhérents de l'USCA aux réunions des sections du SNTRS.

- nous proposons aussi de programmer, dans un second temps, dans les régions, des réunions de chercheurs adhérents à la CGT pour débattre de leurs revendications et de la mise en œuvre d'une activité spécifique.

Si cette démarche vous agréée, nous vous proposons de nous rencontrer pour en discuter les modalités pratiques. En tout état de cause nous invitons une délégation de l'USCA à la dernière séance de notre 22ème Congrès, le 29 novembre 1996, à partir de 9 heures.

Dans l'attente, nous vous adressons nos salutations syndicalistes.

Pour la CE du SNTRS-CGT



Jean Omnès
Secrétaire Général